

## Liste détaillée des pièces à joindre au dossier de demande de subvention

### A - Pièces justificatives à joindre Obligatoirement

- P01 - Formulaire de demande de subvention : **veuillez télécharger la dernière version N°4 sur la plateforme**
- P02 - Attestation sur l'honneur datée et signée par le Président de l'Association : **veuillez télécharger la dernière version N°4 sur la plateforme**
- P04 - Fiche de situation SIRET / SIRENE (*sauf si déjà fournie*)
- P07 - Exemple des statuts actuels déposés ou approuvés, datés et signés de l'Association (*sauf si déjà fournie*)
- P10 - Relevé d'identité bancaire (RIB) de l'Association portant une adresse correspondant à celle figurant dans les statuts
- P13 - Publication de création au Journal Officiel (*sauf si déjà fournie*)
- P16 - Pouvoir au signataire du représentant légal de l'Association si le présent dossier n'est pas signé ou attester par celui-ci
- P19 - Récépissé de déclaration de création de l'Association en Préfecture (*sauf si déjà fournie*)
- P22 - Récépissé de déclaration de modification de l'Association en Préfecture : siège, titre, objet, bureau (*si modification*)
- P25 - Procès verbal de la dernière Assemblée Générale daté et signé approuvant les comptes et désignant les membres du bureau avec leur fonction
- P28 - Rapport d'activité (Année 2020) provisoire
- P31 - Projet d'activité détaillé (Année 2021)
- P34 - Attestation d'assurance (Année 2021) ou facture acquittée
- P37 - Dernier relevé bancaire (compte sur livret, actions, ... ) au moment du dépôt du dossier

### B - Documents comptables à fournir lors du dépôt du dossier

**NB** : Pour les associations n'ayant pas eu d'activité financière et/ou morale concernant 2020 et 2019, veuillez fournir une attestation sur l'honneur de non activité, signée par le Président.

#### Pour l'exercice Année 2019

P40 - Compte de résultat (charges/produits) et bilan détaillés, définitifs et **certifiés** par le Président ou le trésorier de l'Association (**certifiés** conforme par le commissaire aux comptes **si** les subventions publiques sont supérieures ou égales à 153 000 euros)

P43 - Rapport du commissaire aux comptes **pour les associations** qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions (*sauf si déjà fournie*)

#### Pour l'exercice Année 2020

P46 – Compte d'exploitation du formulaire

P49 - **Pour les Associations** ayant obtenu une subvention supérieure à 23 000 euros, un exemplaire du grand livre comptable (même provisoire)

#### Pour l'exercice Année 2021

P52 – Budget prévisionnel global équilibré de l'Association : lien à renseigner (*montant des dépenses = montant des recettes*), (*ne pas faire apparaître l'investissement*). Ce document doit inclure tous les projets de fonctionnement de l'année concernée et doit mentionner de façon détaillée les subventions demandées par les différentes collectivités et l'État

P55 – Remplir le budget prévisionnel (*dépenses = recettes*) de chaque action de l'année (*pour toute demande spécifique, ainsi que fonctionnement*)

### C - Pièces complémentaires à fournir pour toutes les Associations concernées

#### Date butoir le 31 mars Année 2021

P64 - Attestation de paiement à jour de l'URSSAF au 31/12/2020 (*association employant des salariés*)

P67 - Copie de la déclaration de l'impôt sur les bénéfices des sociétés

#### Date butoir le 30 juin Année 2021 – Pour les associations fonctionnant sur un exercice civil du 1/01 au 31/12

P70 - \* Compte de résultat (et compte d'exploitation) et un bilan. Détaillés, définitifs et certifiés (Année 2020)

P73 - Procès verbal complet de l'Assemblée Générale daté, signé, approuvant les comptes (Année 2020) et désignant les membres du bureau avec leur fonction

P74 - Rapport d'activité (Année 2020) définitif

#### 1. Pour les Associations ayant reçu plus de 153 000 euros de subventions publiques en Année 2020

P76 - \* Rapport (Année 2020) du commissaire aux comptes signé par ce dernier, et nommé par l'Assemblée Générale comprenant le rapport, les comptes (bilan et compte de résultat), les annexes et le rapport spécial

## **2. Pour les Associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 euros et ayant reçu 50 000 euros de subventions publiques en Année 2020**

P82 - \* L'attestation ou la publication dans le compte financier (Année 2020) des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature (article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006)

\* Pour les associations qui ne fonctionnent pas en année civile, ces documents sont à remettre 6 mois après la clôture de l'exercice.

### **D - Pour les Associations sportives**

Fournir en annexe du formulaire :

P85 - L'annexe sport : lien à renseigner

P88 - L'attestation d'affiliation à une fédération sportive en (Année 2020/ Année 2021) - **Veillez télécharger la dernière version N°4 sur la plateforme**

### **E - Pour toutes demandes de projet spécifique, de subvention exceptionnelle ou d'Appel à Projet**

P91 - L'annexe projet : lien à renseigner (1 par projet ou demande en plus du formulaire P01) - **Veillez télécharger la dernière version N°4 sur la plateforme**

**RAPPEL → TOUTE ASSOCIATION AYANT OBTENU UNE SUBVENTION AFFECTÉE (APPEL A PROJET, CONTRAT VILLE, PROJET SPÉCIFIQUE, SUBVENTION EXCEPTIONNELLE...) DOIT FOURNIR AU 30 JUIN :**

P69 – Un compte rendu financier attestant de la conformité de la dépense effectuée à l'objet de la subvention accordée en (Année 2020) comportant un bilan qualitatif de l'action, un tableau de données chiffrées (charges et produits) et une annexe explicative sur les écarts significatifs entre le budget prévisionnel de l'action et le budget total exécuté - **Veillez télécharger la dernière version N°4 sur la plateforme**

### **F - Pour toutes demandes de subvention d'investissement**

P94 – Un devis détaillé

P97 – Les factures pour toute subvention obtenue en 2020